

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 72

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: E.Gd. / Bornand, Roger / Morsier, A. de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

certaines villes de la Suisse allemande, et nous croyons savoir que la question d'en créer chez nous est à l'étude.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ces cours, les sujets qu'ils traitent (la situation de la femme dans diverses professions) intéressant tout spécialement les féministes.

* * *

Par contre, nous arrivons à temps pour recommander très chaudement à nos lectrices le *Cours d'instruction pour personnes s'occupant d'assistance* que le Bureau de Bienfaisance de Genève organise, du 17 au 19 octobre prochain, à l'Athénée. Le programme, des plus intéressants, réparti sur ces trois journées l'étude des questions d'assistance publique et privée, puis de la protection de l'enfance et des apprentissages, et enfin de l'œuvre des femmes dans l'assistance. Les conférences ont lieu le matin, de 9 h. à midi, et pour l'après-midi, des visites sont prévues au Mont-de-Piété, à la Chambre de Travail, à l'Office social, aux différents laboratoires de l'Institut Rousseau. Ces cours forment une sorte de préambule à ceux de l'École sociale pour femmes, qui s'ouvriront trois jours plus tard, et nombreux sont ceux et celles qui en retireront grand intérêt et des notions précises en ces domaines. On trouvera des programmes détaillés au Bureau de Bienfaisance, Taconnerie, 1, Genève.

Féminisme espagnol.

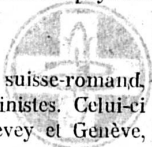
Il y a déjà un certain temps que *Jus Suffragii* a annoncé la formation d'un Conseil National des Femmes de l'Uruguay. Nous avons pu correspondre avec sa présidente, la doctoresse Paola Luisi, qui nous adresse, dans une lettre fort aimable, « ses souhaits les meilleurs pour la prospérité du *Mouvement Féministe*, et ses vœux bien sincères pour le triomphe des idées de l'Association pour le Suffrage des Femmes ». Le Conseil des Femmes de l'Uruguay publie une revue mensuelle, l'*Accion femenina*, qui défend les mêmes principes que le féminisme européen.

D'autre part, nous avons reçu cet été de Valence (Espagne) communication d'un appel aux femmes espagnoles lancé par la revue féministe *Redencion*. Nous en extrayons les passages suivants :

« Devant l'évidence que, pour donner une impulsion à l'œuvre du féminisme espagnol, il faut précisément unir les forces dispersées, la revue *Redencion*, qui, depuis trois ans, réalise dans notre pays un sérieux travail féministe, a lancé l'idée de la formation d'une *Ligue des Femmes espagnoles*, idée qui a rencontré un écho enthousiaste auprès d'un grand nombre de femmes distinguées... Notre principal objectif est l'amélioration du sort de la femme espagnole. Celle-ci ne manque ni d'intelligence ni de courage, mais est retenue par le formidable obstacle de la routine... Que toutes se joignent à nous : catholiques, protestantes, rationalistes, quelles que soient vos tendances, lèvez-vous toutes pour votre libération, pour la conquête des droits qui vous sont refusés, pour celle d'un nouveau destin... »

Ces manifestations en Uruguay comme en Espagne sont du plus haut intérêt. A leur tour, les pays latins, trop longtemps réfractaires à notre mouvement, commencent à s'organiser. Nous souhaitons ici le meilleur succès à ces Associations, à la Ligue des Femmes espagnoles, comme au Conseil National des Femmes de l'Uruguay, ainsi qu'à leurs organes, nos nouveaux confrères. Et comme ces derniers nous seront aimablement communiqués, nous pourrons tenir de la sorte nos lecteurs au courant des progrès de la cause dans les pays de langue espagnole.

* * *



On sait encore très peu, dans notre public féminin suisse-romand, qu'il s'est créé ce printemps un club de femmes alpinistes. Celui-ci compte déjà quatre sections : Montreux, Lausanne, Vevey et Genève, avec un effectif total de 160 membres environ.

Des féministes vont sans doute poser ici immédiatement la question inévitable : pourquoi créer une organisation féminine alors qu'il en existe déjà une masculine, et pourquoi, au lieu de faire bande à part et de prêter ainsi aux arguments des antiféministes, qui nous qualifient volontiers d'antihomosexuels, ne pas se rallier tout simplement au Club Alpin suisse ?

Il est certain que ce serait là la solution idéale, qui réaliserait cette collaboration entre les sexes que nous ne cessons de demander. Mais... ce n'est pas la faute des femmes si cette solution n'est pas réalisable pour le moment : le Club Alpin se refuse formellement à admettre des femmes. Pourquoi ? Ses motifs n'ont certainement pas des bases plus profondes que ceux de la Société de Lecture de Genève, se refusant à ouvrir aux femmes les portes de ses salles de

lecture : ce n'est pas parce que les femmes sont plus faibles, plus inaptes à l'alpinisme que les hommes, car nombre de ces messieurs seraient certainement distancés en matière de varappe ou d'agilité par bien des femmes de notre... et de leur connaissance ! C'est tout simplement parce qu'ils veulent « rester entre eux », adopter la tenue et l'allure qu'il leur plaît sur un sommet, ou encore (ceci est textuel), parce que, « quand ils font une promenade, ils ne veulent pas que leur femme vienne avec eux ».

Devant cet ostracisme, que pouvaient faire les femmes, sinon se grouper entre elles ? C'est ce qu'elles ont fait, sachant combien est utile, indispensable, à notre époque, d'unir par un lien toutes celles qui pensent, travaillent, admirent en commun. Et elles ont fondé le *Club des Femmes alpinistes suisses*, le Club Alpin ayant jalousement veillé à ce qu'aucune confusion de nom puisse surgir. En revanche, il a généreusement octroyé comme cadeau à la Société naissante un volume de sa bibliothèque.

Nous avons sous les yeux le programme des courses d'été de la Section de Genève, programme fort bien combiné, s'inspirant des méthodes du Club Alpin, et comprenant, à côté de grandes courses de glaciers et de sommets, comme la Rosa Blanche ou la cabane Bertol, des ascensions plus modestes (la Dôle, la Dent de Jaman), des courses pour cyclistes, des courses aux champignons à travers le canton ou dans les bois du Jura. La cotisation annuelle est de 5 fr., et le droit d'entrée unique de 20 fr. Il faut, pour faire partie du Club, être Suisse et avoir 18 ans accomplis.

Nous souhaitons grand succès à cette première tentative chez nous de groupement féminin sur le terrain du plus admirable des sports. Nous sommes certaines qu'en attendant que le Club puisse offrir à ses membres les avantages matériels du puissant Club Alpin suisse, il leur apprendra à mieux se connaître, à s'estimer mutuellement, et à pratiquer cette solidarité, faite d'entraide et de respect mutuel, qui est une des formes du féminisme.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

A. de MADAY, professeur à l'Université de Neuchâtel : *Législation sociale comparée (Droit ouvrier)*, premier volume. Paris, Girard et Brière, et Genève, Atar, 1917. 5 fr.

Nous sommes bien en retard, et nous nous en excusons auprès de l'auteur de cet important ouvrage, pour signaler à nos lecteurs la publication du premier volume de *Législation sociale comparée*, due à notre collaborateur et ami féministe, M. le prof. de Maday.

La législation sociale, pour être une étude de date récente dans nos Universités, n'en constitue pas moins une branche d'importance capitale. Les problèmes sociaux se posent chaque jour plus nombreux, plus complexes, plus délicats à résoudre, et la guerre et ses conséquences ne font qu'en accentuer l'acuité. Or, comme le dit fort bien l'auteur, « il faut que vis-à-vis des revendications irréfléchies comme vis-à-vis d'un conservatisme craintif, la jeunesse universitaire (et nous ajoutons ici tous ceux que préoccupent ces questions, *Réd.*) puisse invoquer des lois en vigueur et apprendre à connaître des faits. »

Le premier volume, que nous avons sous les yeux, pose d'abord nettement le problème social. Il examine avec sympathie le malaise social actuel, les augmentations fort compréhensibles des besoins de la classe ouvrière, à mesure que la force et la valeur de cette classe ouvrière vont en se développant, puis il indique les solutions proposées de divers côtés : la solution libérale du « laissez faire », comptant uniquement sur le jeu naturel des lois économiques, et celle de la protection par le patronat, qui ont lamentablement fait faillite ; les solutions ouvrières : coopératisme, syndicat ; la solution de l'intervention de l'Etat, si vivement discutée, et à laquelle il se rallie avec quelques réserves. Car l'intervention de l'Etat, telle que la conçoit M. de Maday, c'est la législation sociale, protégeant le travailleur, homme, femme, enfant, contre l'exploitation des bas salaires, de la journée trop longue, des conditions de travail antihygiéniques ; ce sont les contrats de travail individuels et collectifs, les assurances (contre la maladie, les accidents, la vieillesse, le chômage), les organes de protection ouvrière (inspectoriats, bureaux de placement, tribunaux de prud'hommes, etc.). C'est, on le voit, un champ immense sur lequel l'auteur se propose de nous éclairer et de nous fournir sa documentation abondante et précise, et le premier volume, consacré pour une bonne moitié à poser le problème et à traiter théoriquement et historiquement de la législation sociale, ne peut en aborder qu'une partie, les chapitres concernant la durée du travail, le salaire, les

* La Présidente de la Section de Genève est M^{me} Correvon, Floraire, Chêne-Bougeries, celle du Comité Central, M^{me} Margot-Colas, Montreux. On peut aussi s'adresser pour tout renseignement à la Librairie Burkhart, place du Molard, Genève.

contrats de travail, les assurances, l'hygiène, étant réservés pour le second volume à paraître plus tard.

Un des chapitres du présent volume, toutefois, nous intéresse spécialement en tant que féministes : c'est celui dont une partie a été publiée d'après les bonnes feuilles par le III^{me} volume de l'*Annuaire des Femmes suisses*, et qui traite la grosse question du travail de la femme. M. de Maday a déjà consacré toute une étude, il y a quelques années, au *Droit au travail de la femme*, et il reprend aujourd'hui ce sujet en posant immédiatement la question de principe : faut-il protéger la femme qui travaille ? ou faut-il protéger la femme contre le travail ? En d'autres termes, faut-il tendre à abolir le travail industriel de la femme, travailler à son retour à la vie uniquement patriarcale, à la besogne purement domestique, ou faut-il au contraire admettre son droit, sa liberté à travailler en dehors du foyer, mais avec toutes les garanties, toutes les protections d'une législation éclairée et intelligente ?

On sait la réponse qu'ont faite les féministes à cette question. M. de Maday la discute à nouveau, à la lumière des dernières statistiques, des derniers documents, pour affirmer nettement que, si le travail de la femme doit être protégé, la femme a le droit de pouvoir travailler en dehors des seules besognes que voudraient lui reconnaître les esprits arriérés : le travail domestique et le travail agricole. Et il fait même à ce sujet la remarque assez piquante que ces deux seules catégories de travail auxquelles on voudrait la restreindre sont précisément celles où son travail est le moins réglementé, le moins protégé par la loi ; que, par exemple, le travail agricole des femmes atteint facilement en été 15 à 17 heures par jour, ce qui n'est certes le cas d'aucune fabrique, et que nulle loi n'oblige, comme dans les usines, une bonne à tout faire ou une servante de ferme à un repos de plusieurs semaines au moment de ses couches.

Une fois le principe admis, M. de Maday examine en détail les diverses lois relatives au travail de la femme dans tous les domaines, et nous n'avons pas besoin de dire qu'il le fait à un point de vue essentiellement féministe, démontrant comment des lois d'exception, destinées à protéger les femmes, en viennent, au contraire, à les desservir en les plaçant en état d'infériorité. Il y a là tout un chapitre fort curieux, dont on ne saurait assez recommander la lecture. Nous voudrions aussi signaler le chapitre IV, qui a trait au travail des enfants, mais la place nous manque. Nous croyons d'ailleurs en avoir assez dit pour donner à toutes les féministes soucieuses des problèmes du travail moderne la ferme intention, non seulement de lire, mais encore d'étudier la *Législation sociale comparée*.

Et pour terminer, sûre qu'on ne nous accusera pas pour cela de sentimentalité, nous tenons à citer ici la dédicace de cette œuvre scientifique, bourrée de chiffres et de statistiques :

A Eve, ma fille. — Ma chère petite un jour quand tu deviendras plus grande, tu apprendras à connaître, hélas ! les souffrances de la vie et ton petit cœur se remplira de pitié à la vue de la misère humaine. Puisse ce livre, que je te dédie avec affection, te faire comprendre alors que l'homme n'a pas le droit de rester neutre vis-à-vis du mal.

E. GD.

HENRI NAEF : *Antimilitarisme et Défense nationale*. Opinions suisses.) Edition Sonor, Genève. Fr. 1.

C'est un soldat qui pose cette question. M. Henri Naef a noté ses impressions de frontière, dans un charmant petit volume : *Fils de leur sol*. Il y traçait, d'un burin léger, la physionomie de ses compagnons et les impressions de ces hommes appelés à monter la garde, tout près de la tourmente, sur le bord de la patrie menacée. Ces notations de veillée à la frontière pouvaient tromper ceux qui restaient à la maison, retenus par l'âge ou parce qu'ils sont ceux que l'auteur appelle d'un nom un peu mordant : les « inaptes ». Au fond de ces âmes, dans ces cœurs de soldats et de patriotes, il y avait un combat. M. Henri Naef a voulu nous parler de ces luttes et nous dire à quelle solution elles l'ont conduit. Il a bien fait et il l'a bien fait.

Toute la question se borne-t-elle à savoir s'il est permis de tuer, ou s'il vaut mieux renoncer à tout combat à main armée par fidélité à la loi d'amour du prochain ? N'y a-t-il pas encore ceux qu'on laisserait tuer ? N'y a-t-il pas le pays à défendre ? Le pays n'est pas une entité géographique seulement ; c'est un résumé historique d'eï-forts, de pensées, de libertés, de progrès sociaux. Si la Suisse cédait aux menaces et se laissait envahir, juguler et égorger, aurait-elle vraiment rendu service à l'humanité ? Nous connaissons ses fautes et l'on fait bien de les signaler ; peut-être a-t-on pourtant agi comme Colas et la presse romande a si souvent crié : au loup ! qu'on ne la croit plus autant même quand elle a raison. Mais il n'y a pas que des faiblesses et des fautes. La Suisse est un pays de liberté et de droits populaires, une franche communion de races, de langues et de religions, fraternellement unis dans la recherche d'un même idéal. Elle a quelque chose à donner à ses voisins impérialistes ; en toute modestie elle a le droit de prétendre qu'elle marche à l'avant-garde et réalise déjà quelque chose de ce que d'autres sont encore réduits à espérer. Re-

noncer à la défendre, l'abandonner au hasard des conquérants, et à leur tyrannie d'où qu'elle vienne, ce serait affaiblir et appauvrir l'humanité, qu'on prétendrait servir en renonçant à la lutte au nom d'un idéal fraternel mal compris.

Nous laissons au lecteur le soin de voir par quelles luttes l'auteur a passé et par quels arguments il défend sa thèse. Elle prend place, avec honneur, dans cette série de publications animées d'une large compréhension, des autres peuples et d'un sain patriotisme, qui paraît sous le nom d'*Opinions suisses*, et à laquelle ont collaboré MM. Georges Wagnière, R. Chodat, Lucien Cramer, W. Coughard, Paul Seippel et André Ultramaré.

ROGER BORNAND.

W. E. RAPPARD, prof. à l'Université de Genève : *La Mission suisse aux Etats-Unis*. Une brochure publiée dans la collection des *Opinions suisses*. Edition Sonor, Genève. 1 fr.

On sait qu'en 1917 une mission fut envoyée en Amérique par le Conseil fédéral pour éclairer l'opinion de ce pays sur la situation créée, en Suisse, par la guerre. Suisse et Amérique sont unies dans un même idéal de liberté et de démocratie, mais il n'était pas inutile de faire connaître aux Etats-Unis les difficultés nouvelles dans lesquelles le conflit mondial a placé notre pays.

La mission était composée de M. John Syz, de Zurich, de M. Staempfli, de Berne, et du professeur Rappard. Sa tâche fut grandement facilitée par l'amabilité de notre ministre à Washington et de sa femme, qui reçurent nos délégués avec une cordialité à laquelle M. Rappard rend, dans sa brochure, un hommage mérité.

Le 15 août 1917, la mission commençait son travail. Visites, conférences, articles, entrevues avec le président Wilson, le colonel House son conseiller, le sénateur Root, et autres personnages influents, voyages, démarches nombreuses, rien ne fut négligé. On lira, sur tout cela, avec un grand intérêt, le travail bien documenté et plein d'aperçus intéressants de M. le prof. Rappard.

On sait combien il est difficile d'approcher le président Wilson. A quelqu'un qui s'en étonnait, il répondit : « Lorsque je tiens à connaître le sentiment véritable de mon pays, je m'enferme dans mon cabinet de travail, je descends jusqu'au tréfonds de ma conscience de citoyen, et je l'y découvre toujours. » Réponse d'un grand homme de conscience et de cœur. Les déclarations que fit le président Wilson à M. Rappard sur la Société des Nations sont particulièrement intéressantes, surtout en ce qui concerne la Suisse. Nous ne pouvons qu'y reporter le lecteur. L'auteur insiste aussi sur l'accueil bienveillant et impartial que la mission reçut de la presse américaine, qui a parfaitement saisi les difficultés économiques de la Suisse pendant la guerre.

Ceux qui voient dans l'Amérique plus qu'un fournisseur de blé : une nation profondément démocratique, éprise avant tout d'indépendance et de liberté, liront avec intérêt le travail du professeur Rappard. Ils comprendront mieux quelle fut la grande utilité de cette mission désormais historique, soit pour l'Amérique, qui nous connaît mieux maintenant, soit pour certains de nos compatriotes qui ont à l'égard de la grande et jeune République des préventions fâcheuses, basées sans doute sur une méconnaissance relative de ce pays, de son histoire, et des raisons profondes de son intervention dans le conflit mondial.

A. de MORSIER.

* * *

Nous signalons à nos lecteurs un article fort intéressant paru dans la *Revue de Paris* du 1^{er} août dernier sur le *Corps d'armée auxiliaire des femmes anglaises* (Women Army Auxiliary Corps), signé d'Andrée Viollis.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

Les Sections sont informées que la Section de Genève, conformément à la décision prise à l'Assemblée de Berne, le 2 juin dernier, a commencé une collection de clichés suffragistes pour projections lumineuses. Deux séries de 30 clichés au total sont actuellement à la disposition des Sections qui désireraient organiser des conférences de propagande, soit : série A (25 clichés) : *Le travail de guerre des femmes anglaises*, avec bibliographie du sujet, et série B (5 clichés) : *Portraits de suffragistes anglais*. — Le prix de location est de 10 fr. franco, les frais de retour à la charge de la Section locataire. S'adresser à la trésorière de la Section de Genève, M^{me} Kather, 4, rue du Vieux-Colège.